

UNE LOI POUR L'ABOLITION, ENFIN

La loi du 13 avril 2016 est la concrétisation de l'engagement abolitionniste de la France depuis la ratification en 1960 de la Convention des Nations Unies pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui.

POINTS PRINCIPAUX DE LA LOI DU 13 AVRIL 2016

- Abrogation du délit de racolage. Les personnes en situation de prostitution ne sont plus des délinquantes mais des victimes que la société se doit de protéger. Les actes de violences envers les personnes prostituées se voient punis plus sévèrement.
- Parcours de sortie. Un accompagnement global avec des dispositifs d'intégration des personnes étrangères est mis en place au niveau départemental avec un budget propre.
- Pénalisation des « clients » prostitutionnels. L'achat d'acte sexuel devient une infraction punie d'une amende de 1500 €, portée à 3750 € avec inscription au casier judiciaire en cas de récidive. L'obligation de suivre un stage de sensibilisation vient compléter les peines prévues.

+ 54 %
**AUGMENTATION DES ENQUÊTES
PÉNALES SUR LE PROXÉNÉTISME
ET LA TRAITE MENÉES EN
FRANCE DEPUIS 2016**

En 2018, le Conseil constitutionnel est saisi d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) arguant que la pénalisation de l'achat d'acte sexuel mise en œuvre par la loi de 2016 serait une entrave à « la liberté d'entreprendre ». Dans son avis de février 2019, le Conseil confirme le caractère constitutionnel de la loi, rappelant ses objectifs finaux : la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains.



3 RAPPORTS-BILANS

- Fondation Scelles (2019)
- IGA-IGAS-IGJ (gouvernement, 2020)
- Fact-S (pour une phase II de la loi, Fédération des Actrices et Acteurs de Terrain et des Survivantes de la Prostitution, aux côtés des personnes prostituées, 2021).

Tous critiquent les faibles moyens mis en place jusqu'à maintenant par les pouvoirs publics.

LA LOI TUE-T-ELLE ?
Les opposants à la loi de 2016
lui reprochent de mettre
les personnes prostituées en
danger. Les chiffres
montrent le contraire
(Source Prostitution & Société).

